



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Affaire suivie par :
(Christelle GAUTHEROT)
(DAASEN)
Christelle.gautherot@ac-paris.fr
Tél : 01 44 62 40 20
N/Ref : 07 0417/CC/CG

Paris, le 7 avril 2017

Le Directeur de l'Académie de Paris

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement public et privé sous contrat

RECTORAT
DE L'ACADÉMIE
DE PARIS

Objet : Note pour information des élèves et des étudiants à l'approche des examens quant à la nécessité d'anticiper les demandes de titres.

CHANCELLERIE
DES UNIVERSITÉS
En Sorbonne
47, rue des Écoles
75230 Paris cedex 05
Tél. : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

Dans les semaines qui viennent, à l'approche des examens scolaires et universitaires, les élèves-candidats, qui pour certains ne disposeraient pas jusqu'ici de titre d'identité, vont engager des démarches pour être à même de justifier de leur identité à l'occasion des examens.

ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE
12, boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19
Tél. : 01 44 62 40 40
Fax : 01 44 62 12 72

Le délai global entre la prise de rendez-vous en mairie et la remise du titre d'identité à l'usager peut être important.

Site internet
www.ac-paris.fr
www.sorbonne.fr

Dans la perspective d'anticiper au mieux le bon traitement des demandes CNI-Passeports des élèves concernés, je vous invite à sensibiliser les candidats aux examens du brevet des collèges et du baccalauréat à prendre rendez-vous dès maintenant dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil. Ce dernier permet de prioriser ce type de demande dans l'organisation des rendez-vous et l'enregistrement des demandes.

Jean-Michel COIGNARD